



"3 DÉCEMBRE À MIDI "

Le Spectacle debout : soyons encore plus nombreuses et nombreux !

Le 13 novembre dernier, 15 rassemblements ont permis aux professionnels du spectacle d'exprimer leur colère et leurs revendications.

Nous voulons TRAVAILLER

Même si les salles sont fermées, nous demandons un soutien massif de l'Etat pour financer des résidences, des répétitions et la préparation des spectacles pour la réouverture. Nous voulons la garantie d'un volume d'activité en 2021 équivalent à 2019, aussi bien dans la musique, le théâtre, le cirque, la danse, que dans le cinéma ou l'audiovisuel.

Nous voulons la garantie des DROITS SOCIAUX

La baisse d'activité met en danger l'accès aux droits à la sécurité sociale, à l'assurance chômage, à la médecine du travail et à la protection sociale complémentaire (santé-prévoyance). La prolongation des droits à l'assurance chômage doit être repoussée en prenant en compte la période où il nous est impossible de travailler dans conditions normales. L'Etat doit compenser les pertes de nos organismes professionnels immédiatement. Pour continuer à financer les droits sociaux, il est indispensable de nous permettre de travailler, donc de générer des cotisations sociales !

Nous voulons travailler dans de bonnes CONDITIONS SANITAIRES

Un système de santé en état de marche, des hôpitaux correctement dotés avec un personnel hospitalier suffisamment nombreux et bien formé, des tests en nombre permettraient de reprendre une activité plus proche de la normale, comme le revendique le personnel hospitalier ! Sans attendre, exigeons le respect des protocoles sanitaires dans toutes nos entreprises, l'aménagement des conditions de travail et l'arrêt des clauses illégales de contrat.

La ministre Madame Bachelot doit exiger des mesures concrètes de son chef de gouvernement et d'E. Macron.

ASSEZ D'EMPATHIE GRATUITE, NOUS VOULONS DES ACTES !

JEUDI 3 DÉCEMBRE



SPECTACLE
toujours
MOBILISÉ



URGENCE POUR LE SPECTACLE, NOUS VOULONS TRAVAILLER ET LA GARANTIE DE TOUS LES DROITS SOCIAUX, SIGNED LA PÉTITION : <http://chng.it/NswPwMPddQ>

- **ALERTE SUR LES DROITS À FORMATION**

Les budgets de l'AFDAS permettant l'accès à la formation continue des intermittents du spectacle et des auteurs sont épuisés à fin 2020, et pourtant l'État s'apprête à opérer un hold-up sur d'autres budgets de l'Afdas : 7,5 millions manquent pour les intermittents et les auteurs en 2020 alors l'Etat veut faire main basse sur 9 millions des ex- CIF intermittents (dispositif supprimé). Et le budget 2021 doit être conforté.

Nous demandons également la refonte du CPF de transition (qui succède au CIF) afin de le rendre accessible et de répondre aux besoins des salariés intermittents.



- **ALERTE SUR LA MÉDECINE DU TRAVAIL.**

Le centre médical de la bourse (CMB) risque la cessation de paiement au printemps prochain et son existence est menacée : plus de visites médicales du travail, pourtant obligatoires ?

- **ALERTE SUR LES CONGÉS SPECTACLES.**

Les congés sont versés individuellement à partir d'avril 2020. En cas de défaillance massive d'entreprises fin 2020 ne versant pas les sommes dues, la caisse aura-t-elle des réserves pour verser les congés en avril ? Les réserves statutaires sont suffisantes en temps normal mais si 10 % d'entreprises font faillite, la catastrophe se profile.

- **ALERTE SUR LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ / PRÉVOYANCE AUDIENS**

La baisse de la collecte des cotisations sociales menace les complémentaires santé/prévoyance gérées par le groupe Audiens. Sans abondement de l'Etat, les salariés intermittents du spectacle pourraient voir les garanties divisées par deux pour une adhésion doublée, inacceptable !

- **ALERTE SUR LE DROIT À CONGÉ MATERNITÉ, MALADIE.**

Sans travail, la possibilité d'avoir accès aux indemnités sécurité sociale de congés maternité et maladie est compromise, bien que les seuils d'accès aient été abaissés en 2015. Il ne faut plus de seuils, particulièrement dans la période !

- **ALERTE SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE.**

Pour les artistes et les techniciens intermittents du spectacle la prolongation des droits dite « année blanche » est insuffisante ! Au 31 mai 2021, la prolongation est nécessaire pour toutes et tous, et jusqu'à un an après la fin de toutes les interdictions. Les entrants ne doivent plus être oubliés.

Au régime général, la même prolongation des droits doit être obtenue. Et la scandaleuse réforme du régime général doit être abandonnée définitivement !

- **FUSSAT : UNE AUMÔNE NE VAUT PAS UNE OUVERTURE DE DROITS.**

Pour rattraper les exclus de la prolongation des droits à l'assurance chômage, le ministère de la Culture a mis en place un fonds qui verse une aide ponctuelle de 1500 € aux jeunes, à des femmes en congé maternité au 1^{er} mars, à des artistes travaillant habituellement à l'étranger...

Le ministère du Travail n'a jamais voulu ouvrir de vrais droits. Le fonds est géré par Audiens ([conditions](#)).

Il est normal que les professionnels sans revenus se tournent vers ce fonds, faute de mieux.

Mais nous exigeons une réelle indemnisation chômage plutôt qu'une aumône, laquelle n'ouvre de plus aucun droit à la retraite.

Paris, le 23/11/2020